



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE VALIÈRE**

**Séance du mardi 30 avril 2024
A 18 H 30 – Mairie**

Membres Titulaires du Conseil Municipal

Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Charles CATHALA – Philippe GRENIER – Rémi HERPIN - Eric LAPIERRE - Stéphanie MAZAROTTI – Ingrid NUIJTEN -Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD – Ingrid VOLLEREAU –.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil du 19.03.2024 ;
- Attribution marché public travaux école ;
- Majoration de la Valeur locative des terrains devenus constructibles;
- Avis sur Schéma départemental de la solidarité territoriale de l'Aude ;
- Préparation des Elections Européennes.
- Questions Diverses.

Présents

Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Charles CATHALA - Gérard DAUZAT - Rémy CAMBRIELS – Rémi HERPIN - Ingrid NUIJTEN - Marie PECH — Nicolas SOURD –

Absents excusés

Catherine CAMBRIELS (procuration à Viviane DURAND)

Hervé RIVAT (procuration à Marie PECH)

Philippe GRENIER, Eric LAPIERRE, Stéphanie MAZAROTTI, Ingrid VOLLEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers absents	06
Procurations :	02
Quorum :	8

Présidente de séance : Madame Viviane DURAND

Nomination d'un secrétaire de séance : Jean-Paul BRU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. M Jean-Paul BRU est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 19 mars 2024.

Pas de remarque

Vote pour : 11 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Attribution du marché public travaux de désimperméabilisation et d'aménagement des abords de l'école .

Par délibération du 19 mars 2024 le Conseil Municipal a décidé de lancer un marché public pour réaliser les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école, de l'aménagement des abords et de la construction d'un city stade.

Les entreprises avaient jusqu'à mercredi 24 avril 12 H pour remettre leurs offres définitives.

*Pour le lot 1 : TERRASSEMENT ET VOIRIE : 3 entreprises ont répondu
SARL FRANCES, COLAS, EIFFAGE*

*Pour le lot 2 : ESPACES VERTS : 2 entreprises ont répondu
SERPE, SUD ESPACE VERTS.*

Pour le lot 3 : ECLAIRAGE PUBLIC : Pas d'offres (Infructueux)

La Commission d'Appel d'Offres réunie mardi 30 avril 2024 à 9 heures, propose après analyse des offres de retenir :

- Lot 1 : COLAS pour un montant de travaux de 379 878, 80 €
- Lot 2 : SERPE pour un montant de travaux de 21 429, 12 €
- Lot 3 : considérant le faible montant des estimations des travaux la commission propose une consultation directe de 3 entreprises.

-

Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission d'Appel d'Offres et attribue :

- *Le lot 1 à COLAS pour un montant de travaux de 379 878, 80 €*
- *Le lot 2 à SERPE pour un montant de travaux de 21 429, 12 €*

Vote pour : 11 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Majoration de la valeur locative des terrains devenus constructibles.

Par délibération en date du 21 septembre 2021, le conseil municipal a instauré la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles et dans sa séance du 19 mars 2024 il a chargé la commission urbanisme de faire des propositions en matière de majoration de la valeur locative des terrains devenus constructibles.

La commission urbanisme réunie le mardi 23 avril 2024 propose de majorer de 1,5 % la valeur forfaitaire moyenne au mètre carré qui s'élève à 41 €.

Les prochaines séances seront consacrées à la recherche des terrains soumis à cette décision.

Madame le Maire propose au Conseil de suivre la proposition de la Commission Urbanisme.

Le Conseil Municipal fixe à 1,5 % la valeur forfaitaire moyenne au mètre carré qui s'élève à 41 € et statuera sur la liste proposé lors d'une prochaine séance.

Vote pour : 09 – Vote contre : 2 (Marie PECH) – Abstention : 0

4. Schéma départemental de la solidarité territoriale de l'Aude ;

Dans le cadre de la loi NOTRe le département doit élaborer un schéma départemental de la solidarité territoriale. Il définira pour 6 ans un programme d'action destiné à permettre, dans le cadre des compétences départementales, un développement équilibré du territoire afin de faciliter l'accès aux services et équipements de proximité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce schéma.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur ce schéma.

5. Elections Européennes ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le scrutin des élections Européennes se tiendra le dimanche 9 juin 2024 de 08 H à 18 H.

Elle demande de se rendre disponible pour organiser le bureau et les permanences des assesseurs chargés de contrôler les opérations de vote.

Le Conseil Municipal en prend acte.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance – à définir .

Clôture de la séance à 20 heures 30.

Signatures

Viviane DURAND, Maire, et Présidente de séance :

Jean Paul BRU, Secrétaire de séance :



